

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)
42, Place Jacques-Carlier, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00 PAR AN.
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00
UNION POSTALE - - - - - FRS 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresses toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LE REVEIL DE L'ESPRIT CIVIQUE

Des réformes?

Sans être grand observateur, tout homme qui a suivi avec quelque peu d'attention le mouvement de l'opinion publique au sujet de ce qui se passe à l'Hôtel de Ville de Montréal depuis quelques semaines; a pu se convaincre que l'esprit civique de la population qui, depuis longtemps sommeillait, s'est enfin réveillé.

Le Conseil Municipal a à sa disposition, pour administrer les affaires de la Cité, des ressources importantes. Depuis longtemps il dépense à tort et à travers, sans plan préconçu, allant au plus pressé; il s'est presque toujours contenté de faire du provisoire, dans ses travaux de voirie principalement. C'est ainsi que l'argent du contribuable passe en grande partie à payer les intérêts des emprunts nécessités par un gaspillage de vieille date et en réparations continues de travaux mal conçus ou mal exécutés.

Nous avons connu des années pendant lesquelles le Conseil manquait d'argent pour balayer et arroser les rues et même pour nettoyer les ruelles encombrées de déchets nauséabonds.

Montréal, avec sa population croissante, n'a pas aujourd'hui un nombre d'hommes de police suffisant pour tenir les gredins, les pillards et les voleurs en respect. L'argent, dit-on, fait défaut pour mieux assurer la protection des citoyens et la propriété.

L'éclairage des rues n'est pas non plus ce qu'il devrait être et il ne fait pas toujours bon de s'aventurer dans l'ombre de la nuit que nous vaut la parcimonie du Conseil sous ce rapport.

Est-ce parcimonie qu'il nous faut dire, maintenant que nous ne savons même pas ce qu'il nous faudra payer pour l'éclairage de nos rues.

Voilà, d'ailleurs, qui prouve encore combien il était urgent que l'esprit civique se réveillât parmi nous.

Le public aujourd'hui sent, voit, comprend qu'il n'est plus permis de tolérer un état de choses déjà trop ancien. Il n'ignore plus qu'il est possible, qu'il est facile d'administrer les affaires de la Ville avec plus d'esprit de suite, plus de dévouement et plus d'économie. Il veut bien payer les taxes qui lui sont imposées, mais il veut en même temps que les ressources de la Ville soient dépensées sagement et utilement et non émietées à tous les tournants d'un patronage sans cesse grandissant avec le nombre des échevins.

C'est pourquoi ce public demande qu'on bouche ce trou dévorant du patronage, d'abord par la diminution du nombre des échevins, ensuite par la création d'un bureau de contrôle.

Sur la question de réduire de moitié au moins le nombre des échevins, il ne saurait guère y avoir d'opposition; mais, si elle devait se manifester, elle serait noyée devant la Législature par le flot de pétitions qui réclament cette réduction.

Quant à la constitution d'un bureau de contrôle, la masse du public la veut également. La difficulté, qui, d'ailleurs est loin d'être insurmontable, est de s'entendre sur le recrutement ou, si l'on préfère sur le mode d'élection des contrôleurs.

Il y a là matière à discussion; car, dans les divers modes d'élection proposés, il n'en est pas un seul qui n'offre, en même temps que des avantages, quelques particularités qu'il est permis de critiquer de bonne foi et non sans raison.

Au lieu d'un bureau de contrôle, le président de la Commission des Finances propose, comme moyen terme, la création d'un département de travaux publics qui serait composé des chefs des divers départements civiques. Aucune entreprise nouvelle ne pourrait être faite sans sa recommandation et ce département aurait également pouvoir de recommander certains travaux à exécuter.

Comme l'ont fait remarquer les délé-

gués du Board of Trade, de la Chambre de Commerce et de la Ligue des Hommes d'Affaires qui ont eu une entrevue avec les membres du Comité Législatif de l'Hôtel de Ville, ce serait peut-être une amélioration aux conditions actuellement existantes, mais elle ne serait pas suffisante.

Ce que veut maintenant le public, c'est un bureau composé d'hommes absolument indépendants du Conseil.

Il ne faudrait donc pas le composer exclusivement des chefs des départements. Ce serait exactement l'inverse de ce qui est demandé.

On n'empêcherait nullement ainsi les petits complots entre quelques chefs des départements. Ce seraient toujours les mêmes tactiques: "passe moi la moutarde et je te passerai le séné." Aux uns, les gros plats; aux autres les miettes du festin.

Non. Chaque département doit figurer au budget pour la part qui lui revient légitimement; tous les services doivent être suffisamment dotés pour leur fonctionnement régulier et efficace. Aucun ne doit être de manière à avoir de l'argent à gaspiller.

Toute somme votée doit avoir pour base une dépense utile et d'avance prévue; aucune ne doit l'être sans avoir un emploi désigné, arrêté et autorisé.

Agir autrement serait perpétuer un abus qui a trop longtemps duré pour le bien et le progrès de la ville, abus que tous condamnent et dont le terme est irrévocable.

C'est pourquoi, tous ceux, à Montréal, chez qui l'esprit civique n'est pas complètement éteint, demandent un changement radical aux errements du passé.

Ce changement, on l'attend d'un nouvel état de choses et, ce nouvel état de choses, c'est la création d'un bureau de contrôle responsable, dont les membres devront donner des garanties morales et pécuniaires de leur bonne gestion.

Le public ne veut pas autre chose.